

DÉPARTEMENT du CALVADOS



14860

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 AVRIL 2024 PROCÈS-VERBAL

Le dix-sept avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de réunion du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GARNIER, Maire de Bavent.

Date de convocation du conseil municipal : 10 avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 14

Procurations : 4

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Jean-Luc GARNIER, Stéphane MOULIN, Annie LELIEVRE, Gilles CARPENTIER, Brigitte LAUGEOIS, Françoise POTHIER, Laurent MARIE, Marie-Noëlle SUZANNE, Jean-François HARIVEL, Marie-Laure GRAVELEAU, Muriel HERON, Laurence FLEURY, Mélanie DUTILLEUX, Michèle HENRY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec ou sans pouvoir :

Monsieur Dominique LECAUCHOIS à Madame Brigitte LAUGEOIS

Monsieur Christophe DESCHAMPS (arrivée en cours de séance)

Madame Sabrina FOUQUES à Madame Marie-Noëlle SUZANNE

Monsieur David VAUBRUN à Monsieur Stéphane MOULIN

Monsieur Benoit LEBOUCHER à Monsieur Christophe DESCHAMPS

Secrétaire de séance : Madame Mélanie DUTILLEUX

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 27 mars 2024
2. Finances
 - Subvention 2024 aux associations et autres personnes de droit privé : Modification de la délibération n°8/2024-27/03 du 27 mars 2024
 - Admission en non-valeur
3. Commande publique
 - Équipement de voirie
 - Fourniture et pose de panneaux de signalisation pour la route de Roncheville à Bavent
 - Achat de panneaux de signalisation pour l'ensemble du territoire
4. Ressources humaines
 - Services techniques et périscolaires
 - Création d'un poste permanent à temps non complet

Séance du Conseil Municipal du 17 avril 2024

5. Administration générale
 - Création d'un groupe de travail au sein du conseil municipal portant sur « La Journée Enfance Mobilité »
6. Question (s) diverse (s)

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 MARS 2024

Madame FLEURY fait remarquer qu'une « coquille » s'est glissée à la page 7 du procès-verbal dans le résultat des votes de la décision n°4/2024-27/03 portant sur le vote du budget primitif 2024 ; mention par erreur de la lettre "É" avant "CONTRE".

La correction est faite de suite.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans autres observations

VOTANTS : 17

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

FINANCES

N°1/2024-17/04 : MODIFICATION DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVÉ POUR :
--

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Les Archers Baventais- Twirling Club Bavent |
|--|

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a eu une erreur de calcul pour l'attribution des subventions 2024 pour deux associations sportives baventaises à savoir "Les Archers Baventais" et le "Twirling Club Bavent" et qu'en conséquence il convient de rectifier la délibération n°8/2024-27/03 du 27 mars 2024.

Au vu des dossiers de demandes de subvention de ces deux associations sportives, à but non lucratif, et compte tenu de la nature de leurs projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider,

Vu les crédits votés au budget primitif 2024 le 27 mars 2024, en section de fonctionnement au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » article 65748 « Subventions autres personnes de droit privé »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Modifie la délibération n°8/2024-27/03 du 27 mars 2024 en supprimant les subventions 2024 votées pour les associations "Les Archers Baventais" et le "Twirling Club Bavent",
- Vote une subvention au titre de l'année 2024 d'un montant de :
 - 150€ à l'Association "Les Archers Baventais »
 - 380€ à l'Association "Twirling Club Bavent"

Modifie, en conséquence :

- les crédits 2024 votés pour la création d'association et les fixe à 2 195€,
- L'annexe IV B8 « Annexes patrimoniales – Subventions versées » du budget primitif 2024.

VOTANTS : 17

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 25/04/2024
Publication le : 25//04/2024

N°2/2024-17/04 : ADMISSION EN NON-VALEUR D'UN TITRE DE RECETTES DE L'ANNÉE 2023

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le comptable public lui demande de faire admettre en non-valeur un titre de recettes de l'année 2023 au motif que le reste à recouvrer est inférieur au seuil de poursuite. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une créance relative à la facturation d'un repas de cantine d'un montant de 4,69€ correspondant au titre n°1285 du 07/07/2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'admettre en non-valeur le titre de recette ci-dessus conformément au certificat d'irrecouvrabilité présenté par le comptable public pour un montant de 4,69€,
- Dit que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section de fonctionnement du budget primitif 2024 chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » article 6541 « Créances admises en non-valeur » pourvu à cet effet.

VOTANTS : 17

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 25/04/2024
Publication le : 25//04/2024

Arrivée de Monsieur Christophe DESCHAMPS à 19h15.

COMMANDE PUBLIQUE

N°3/2024-17/04 : TRAVAUX DE VOIRIE

- Pose de panneaux de signalisation route de Roncheville à Bavent

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Confie à l'entreprise VALETTE Sylvain à Petiville les travaux de voirie pour la pose de cinq panneaux de signalisation route de Roncheville à Bavent,
- Approuve le devis présenté par l'entreprise VALETTE Sylvain d'un montant de 988,60€ HT,
- Prend acte que la fourniture des panneaux de rue est à la charge de la collectivité,
- Dit que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section de fonctionnement du budget primitif 2024 au chapitre 011 « Charges à caractère général » article 615231 « Entretien et réparation sur voiries ».

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 25/04/2024
Publication le : 25//04/2024

N°4/2024-17/04 : ÉQUIPEMENT DE VOIRIE**- Achat de panneaux de signalisation et de plaques de numéros de maison pour l'ensemble du territoire de la commune**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée trois propositions pour l'achat de panneaux de signalisation et plaques de numéros de maison pour l'ensemble du territoire de la commune, à savoir :

Fournisseur - Adresse	Montant HT
MSD Normandie à Guichainville	2 869,08€
SIGNALS à Périgny	1 652,40€
SIGNAUX GIROD à Cormelles le Royal	2 217,19€

Les propositions comprennent 60 plaques de numéros de maison, 12 panneaux de rue et 8 poteaux avec fourreaux et fixations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de SIGNALS à Périgny pour un montant total de 1 652,40HT,

Autorise Monsieur le Maire à passer la commande,

Dit que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section de fonctionnement du budget primitif 2024 au chapitre 011 « Charges à caractère général » article 60633 « Fournitures de voirie ».

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 25/04/2024
Publication le : 25/04/2024

RESSOURCES HUMAINES**N°5/2024-17/04 : SERVICES TECHNIQUES ET PÉRISCOLAIRES****- Création d'un poste permanent à temps non complet**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu le tableau des emplois,

Compte tenu des besoins recensés dans les services techniques et périscolaires du fait de la réorganisation des dits services, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer au 30 août 2024, jour de la pré-rentrée scolaire 2024/2025, un emploi permanent, au grade d'adjoint technique territorial, pour assurer les fonctions d'agent de service polyvalent, à temps non complet à raison de 15h08 hebdomadaires (soit 15.14/35).

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique.

La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

Il est précisé qu'en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires et pour les besoins de continuité du service, l'emploi pourra être pourvu par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus à l'article L.332-8 du code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'adopter la proposition de Monsieur le Maire telle qu'exposée ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux formalités administratives qui en découlent,
- De modifier le tableau des emplois à compter du 30 août 2024,
- Dit que les crédits budgétaires sont pourvus au budget primitif 2024 chapitre 012 « Charges de personnel ».

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 25/04/2024
Publication le : 25//04/2024

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL PORTANT SUR « LA JOURNÉE ENFANCE MOBILITÉ »

Monsieur le Maire et Madame LAUGEOIS informent l'assemblée que la course cycliste, organisée par l'Association Cabourg Cyclo. Club sur le territoire de Bavent le 24 mars 2024, a remporté un vif succès. Organisateur et participants ont fait part de leur satisfaction et souhaitent que dans les années futures cette course cycliste devienne pérenne.

Monsieur le Maire précise que le bilan de cette manifestation a débouché sur une réflexion quant à l'organisation pour 2025 d'une journée réservée aux enfants accès autour et sur le vélo dans la continuité de la course cycliste.

Ainsi, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet de création d'un groupe de travail formé au sein du conseil municipal dit « La Journée Enfance Mobilité » et demande à chacun de réfléchir quant à faire partie de ce groupe de travail et quant à l'organisation d'une telle journée.

Il est précisé que cette question sera mise de nouveau à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de conseil.

QUESTIONS (S) DIVERSE (S)

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h42.

Le Maire,
Jean-Luc GARNIER



La Secrétaire de Séance,
Mélanie DUTILLEUX

Procès-verbal approuvé, à l'unanimité, en séance
du Conseil Municipal du 22/05/2024